



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Jean le Blanc, le 12 novembre 2025

L'UMIH 45 ALERTE SUR LA PROGRESSION DU PARACOMMERCIALISME DANS LE LOIRET

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Loiret (UMIH 45) alerte les pouvoirs publics et les élus locaux sur la **progression inquiétante du paracommercialisme** dans le département.

Ce phénomène, qui s'est amplifié ces derniers mois, se traduit par la **multiplication de guinguettes, marchés gourmands, événements associatifs et festifs** mais aussi par l'émergence de **personnes ou micro-entrepreneurs cuisinant à domicile** et proposant à la vente des plats préparés **hors de tout cadre réglementaire**.

Une concurrence déloyale et un risque pour l'équilibre économique local

Ces structures, souvent temporaires, échappent aux contraintes auxquelles sont soumis les établissements traditionnels :

- autorisations de débits de boissons,
- respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire,
- obligations sociales et fiscales,

- conformité aux règles d'accessibilité et de sécurité ERP.

Cette situation crée une **distorsion de concurrence manifeste** à l'encontre des professionnels déclarés et fragilise un secteur déjà durement touché. Elle pose également des **risques sanitaires et de sécurité** pour les consommateurs, les produits étant parfois élaborés ou servis dans des conditions non conformes aux normes en vigueur.

Une mobilisation initiée dans le Loiret et dans d'autres départements et désormais portée au niveau national

L'UMIH 45 a été parmi les premières à **alerter sur la prolifération du paracommercialisme**. Cette démarche, engagée dès le début de l'été, a depuis été **reprise et amplifiée au niveau national** par l'UMIH et sa Branche Restauration, présidées par Messieurs **Thierry Marx** et **Franck Chaumès**.

L'UMIH 45 a également **saisi Madame la Préfète du Loiret**, ainsi que les **services de la DDETS, de la DDPP et de l'URSSAF**, afin de demander une vigilance renforcée et un encadrement plus strict de ces pratiques.

« Nos professionnels respectent scrupuleusement la réglementation. Il n'est pas acceptable que des structures temporaires puissent exercer les mêmes activités sans les mêmes obligations. L'équité économique doit être garantie pour tous. »

— Jerry GRAS, Président de l'UMIH 45

Appel à la responsabilité collective

L'UMIH 45 appelle l'ensemble des acteurs — élus, collectivités, associations, organisateurs d'événements et particuliers — à **respecter le cadre légal** et à **préserver l'équilibre entre animation locale, initiative individuelle et respect des règles économiques et sanitaires**.

L'objectif n'est pas d'entraver la convivialité ni les projets d'entrepreneuriat local, mais de **garantir un cadre équitable et sûr**, respectueux des professionnels, des consommateurs et des valeurs de la profession.